

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Lansargues, à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement du secteur « Les Plans » et à l'instauration d'une servitude d'utilité publique au profit de la commune de Lansargues ou de son concessionnaire

Il sera procédé **du mercredi 12 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 12 décembre 2025 à 17h00**, soit durant 31 jours consécutifs, à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Lansargues, à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis concernant la réalisation de l'opération d'aménagement du secteur « Les Plans » et à l'instauration d'une servitude d'utilité publique au profit de la commune de Lansargues ou de son concessionnaire.

Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique unique est Monsieur Pascal LOUCHET.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Madame Amélie BOHUN, Directrice opérationnelle à la SPL L'Or Aménagement, maître d'ouvrage délégué : par mail : contact@loramenagement.fr - téléphone 04 67 99 19 05.

Dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment la dispense d'étude d'impact émise par la DREAL, l'avis de la MRAe sur la mise en compatibilité du PLU de la Commune de Lansargues et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, seront déposés et consultables **du mercredi 12 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 12 décembre 2025 à 17h00** :

Mairie de Lansargues (siège de l'enquête)	Place Saint Jean 34130 LANSARGUES	du lundi au vendredi : 8h00 à 12h00 et 13h15 à 17h00
--	--------------------------------------	---

- sur le site internet du registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/ep-lesplans-lansargues/>

- sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant :

www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement téléphone 04 67 61 61 61.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités Locales-Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit **du mercredi 12 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 12 décembre 2025 à 17h00**, sur le registre d'enquête déposé aux lieux et horaires mentionnés ci-dessus.

- par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur le Commissaire enquêteur
Enquête publique « secteur Les Plans »
Mairie de Ville de Lansargues
Place Saint Jean
34130 LANSARGUES

- les déposer par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/ep-lesplans-lansargues/>

- les déposer par courriel à l'adresse suivante : ep-lesplans-lansargues@democratie-active.fr

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Lansargues aux horaires suivants :

- mercredi 12 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- samedi 29 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 12 décembre 2025 de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui adressera une demande précisément motivée à l'adresse courriel : ep-lesplans-lansargues@democratie-active.fr

Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanences du commissaire enquêteur se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par la mairie de Lansargues. Le commissaire-enquêteur recevra au maximum 2 personnes à la fois.

Les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir, sont la déclaration d'utilité publique concernant la réalisation de l'opération d'aménagement du secteur « Les Plans », la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet, l'instauration d'une servitude d'utilité publique, soit des refus.